

Yves Goël
Petites-Buttes, 31
1180 Rolle

Assemblée constituante du Canton de Vaud
Commission 2 – Rôle, tâches de l'Etat, finances

Rapport de minorité - art. 2.3.14 al.1

Adjonction de « et de l'énergie » à la fin de l'al. 1 (Y.Goël + 10 personnes)

Alinéa proposé : Le Canton et les communes incitent à l'utilisation rationnelle et économe des ressources naturelles et de l'énergie.

Commentaire :

Les *ressources naturelles*, ce sont la terre, l'eau, l'air, le bois, le charbon, le pétrole, etc. La planète Terre nous les offre en quantité plus ou moins limitée et certaines sont indispensables à la survie de l'être humain. Il est donc « naturel » d'inciter à leur utilisation rationnelle et économe ; c'est une action nécessaire... mais pas suffisante.

En effet, le « progrès » de l'homme, l'avènement de la société matérielle qui est la nôtre aujourd'hui n'a été possible qu'avec une utilisation grandissante d'énergie.

Aujourd'hui, les plus grandes sources d'énergie utilisées (combustibles fossiles) proviennent de ressources limitées à l'échelle humaine ; de plus, leur utilisation est néfaste à la qualité des ressources vitales telles que l'air, l'eau et la terre. Il est donc important de mentionner l'*énergie*, puisque c'est bien son *utilisation intensive* qui est à l'origine de la dégradation de notre environnement.

Rolle, le 15 août 2000